

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 Mars 2025

Étaient présents : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - M. Serge SCHMIT.

Absents excusés : Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) - Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Compte Financier Unique 2024
2. Affectation du résultat de fonctionnement de 2024
3. Taux communaux d'imposition - Année 2025
4. Attribution des subventions aux associations - Année 2025
5. Budget Primitif 2025
6. CAV - Convention relative à l'assistance aux communes en matière de recherche et de demande de subventions
7. CDG 70 - Convention de participation dans le domaine de la santé (protection sociale complémentaire)
8. CDG 70 et 54 - Adhésion à la mission mutualisée RGPD et désignation d'un délégué à la protection des données (2025-2026)
9. SIED 70 - Extension du réseau d'électricité concédé (garage Renault)

Le procès-verbal de séance du 10 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Compte Financier Unique 2024 qui remplace le Compte Administratif et le Compte de Gestion est approuvé comme suit :

Fonctionnement

Dépenses :	762 264.34 €	Recettes :	857 368.82 €
Excédent de clôture :	95 104.48 €		

Investissement

Dépenses :	116 781.51 €	Recettes :	136 605.31 €
Restes à réaliser :	40 410.62 € (dépenses)	/	14 705 € (recettes)
Besoin de financement :	48 325.63 €		

2. Affectation du résultat de fonctionnement de 2024

Fonctionnement

Résultat de l'exercice 2024 :	+ 95 104.48 €
Report de l'exercice 2023 :	+ 136 482.94 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2024 :	+ 231 587.42 €
Investissement	
Résultat 2023 reporté :	- 42 443.81 €
Résultat de l'exercice 2024 :	+ 19 823.80 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 22 620.01 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2024 :	- 25 705.62 €

Besoin de financement à la section d'investissement	- 48 325.63 €
-----------------------------------------------------	---------------

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget 2025, le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 la somme de 48 325.63 €

2/ Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 du solde positif, soit la somme de 183 261.79 €

3. Taux communaux d'imposition - Année 2025

Les taux d'imposition sont maintenus pour l'année 2025 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.33 % - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 29.98 % - Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et logements vacants) : 6.62 %

4. Attribution des subventions aux associations - Année 2025

Après avis des Commissions Finances et Travaux qui se sont réunies les 15 février et 15 mars 2025, le Conseil Municipal se prononce sur les montants des subventions accordées aux associations :

Anciens Combattants (200 €) - Les Croqueurs de Pommes (50 €) - AHSSEA (200 €) - Habitants du Sabot (100 €) - Des Musiques Pour Tous (300 €) - Coopérative École Élémentaire (1 302 €) - Coopérative École Maternelle (651 €) - Epi'cerise (75 €) - Gratuité scolaire (720 €) - Sorties éducatives élèves du secondaire (300 €) - Le Souvenir Français (50 €) - La Croix Rouge (75 €) - Cartes Avantages Jeunes (450 €) - Société Histoire Naturelle Vésulienne (50 €) - Compaspressés (Scouts et Guides de France) (200 €) - Humabio ISIFC (200 €) - Aéroclub de la Haute-Saône (100 €) - Demandes en cours d'année (477 €). **Total : 5 500 €**

5. Budget Primitif 2025

Le budget primitif (budget communal) est arrêté comme suit :

Fonctionnement

Recettes : 986 223.79 € Dépenses : 986 223.79 €

Investissement

Recettes : 440 100.63 € Dépenses : 440 100.63 €

6. CAV - Convention relative à l'assistance aux communes en matière de recherche et de demande de subventions

Le Maire est autorisé à signer la convention relative à l'assistance aux communes en matière de recherche et de demande de subventions, services nouvellement proposés par la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

7. CDG 70 - Convention de participation dans le domaine de la santé (protection sociale complémentaire)

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant à compter du 1er janvier 2026 en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurances (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents. Il est décidé d'adhérer à une convention de participation avec le Centre de Gestion, pour mener pour le compte de la commune la procédure de mise en concurrence.

8. CDG 70 et 54 - Adhésion à la mission mutualisée RGPD et désignation d'un délégué à la protection des données (2025-2026)

La convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est renouvelée du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026 et le CDG 54 est désigné comme délégué à la protection des données.

9. SIED 70 - Extension du réseau d'électricité concédé (garage Renault)

À la demande de la société AutoBernard (concession Renault - Boulevard Kennedy), il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité, qui relève des équipements exceptionnels au sens de l'article L. 332-8 du Code de l'Urbanisme. Il est demandé au SIED 70 de procéder à l'étude détaillée de cette opération et que la participation financière demandée soit prise en charge par AutoBernard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 7 avril 2025

Le Maire,
Christophe TARY

La secrétaire de séance,
Nora ATAMNA